

Nous, **MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD** représenté par **Jean-François BELLET** du cabinet **S.A.G.A.**, BP 27 - 69921 OULLINS CEDEX – France, certifions que :

M Stéphane MARRON
Domicilé(e) : **LE PROCUREUR**
26400 GIGORS ET LOZERON

est assuré par le contrat n° **105.630.300** du fait de son adhésion au **SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE (S.N.A.M.)** dont le siège se situe :
« Maison des Parcs de la Montagne », 256 rue de la République – **73000 CHAMBERY** ". Tél : 04.79.70.20 42.

Cette assurance (**tableau des garanties qui se trouve dans votre espace adhérent "Attestations & Factures"**) couvre :

- **sa " Responsabilité civile générale "** pour la pratique des activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyoning si l'option est souscrite.

Ces activités (qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation) peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme de : **randonnées pédestres**, raquettes à neige (selon diplôme), vélo tout terrain y compris sur neige Fat Bike ou Kit Ktrak (selon diplôme), vélo à assistance électrique (selon diplôme), marche nordique, randonnées "pieds dans l'eau" (*sous conditions : pas de recours à la nage, hauteur de l'eau dépassant rarement le genou, pas de passages dans des gorges*), randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, reconnaissance d'itinéraires, rédactions de brochures touristiques, interventions liées à l'organisation et à la promotion des activités, parcours d'orientation avec ou sans GPS, petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, initiation Trail (hors compétition), activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), igloos ou trous à neige.

Sont également assurées : le bivouac dans un refuge pastoral non gardé, à la belle étoile sous tente, tipi, abri de survie, igloo, la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes, l'utilisation et la garde des animaux de bât pour les besoins des activités assurées, l'activité de guide touristique, la formation professionnelle, la sous-traitance et/ou revente de prestations à d'autres accompagnateurs en montagne adhérents du SNAM, la trottinette de descente, l'accompagnement du public sur site éruptif à l'île de la Réunion (selon attestation), l'encadrement des activités avec engins électriques (du type trottinettes ...) **à l'exclusion de la RC circulation de l'engin électrique**, la RC incendie, explosion et dégâts des eaux en locaux occupés pour moins de 15 jours.

- **les " Accidents corporels "** (décès, invalidité permanente) pour l'A.e.M. et ses clients,

- **les " Frais de recherches et de secours "** à hauteur de 5000 €.

- **la " Protection juridique "** (Recours et Défense pénale),

- **l'assistance rapatriement** (MMA Assistance) en cas d'accident grave survenu à plus de 50 km du domicile de l'assuré, dont l'étendue territoriale est :

pour l'A.e.M. => le monde entier,

pour les clients => Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark Espagne et Baléares, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays Bas, Portugal, Saint Siège, Saint Marin, Suède, Suisse.

Si option(s) souscrite(s) : assurance complémentaire pour les activités suivantes :

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.

Cette attestation est valable pour la période du 01/01/2018 au 30/11/2018.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2018

Fait à OULLINS, le 01/01/2018

L'assureur, par délégation,
Jean-François BELLET

S.A.G.A. Assurances
Jean-François BELLET
BP 27 - 69921 OULLINS CEDEX
Tél. 04 78 50 71 19 - Fax 04 78 50 71 21
MMA IARD Assurances
256 rue de la République
73000 Chambéry

ACCOMPAGNEURS EN MONTAGNE
Carte syndicale 2018



MARRON
Stéphane
Titulaire section :
Vercors
Signature



SNAM - Maison des Parcs - 256, rue de la République
73000 CHAMBERY - 04 79 70 20 42 - contact@lesnem.fr
Crédit photo 1ère couv. : Léo Gayola

PROCÉDURE À SUIVRE :

Pour tout accident ou lors d'un litige :

- Faire parvenir votre déclaration au SNAM dans les 5 jours.

Assistance rapatriement (événement grave) :

- Avant toute opération de rapatriement, appeler MMA Assistance au :

00 33 1 40 25 59 59

- Indiquez le numéro de contrat s'assurance SNAM : 105 630 300

- Le numéro du code produit : 582 177

Assistance juridique :

- Téléphonnez du lundi au samedi de 8h à 22h au :

02 43 39 35 49

- Indiquez le numéro de contrat DAS : 4 629 505